

BAC PROFESSIONNEL

« Accompagnement soins et services à la personne »

avec 2 options :

- . « à domicile » (dominante sociale)
- et
- . « en structure » (dominante sanitaire)

Veillez trouver ci-joint :

- **le référentiel du nouveau Bac Pro.** Ce document est **encore officieux car non définitif** ; il émane des travaux de la 20^e CPC du 6 janvier dernier. Il est composé du référentiel des activités, du référentiel des compétences, du PFMP, du règlement d'examen et des définitions des épreuves. Les éléments relatifs au niveau V disparaîtront du document final (ils ont été laissés dans le projet en vue de faciliter sa présentation en CPC). En effet, le Bac Pro et son diplôme intermédiaire (un BEP rénové) sont deux diplômes différents qui feront l'objet de deux arrêtés de création également différents. En outre, la grille horaire n'est pas encore définie et n'apparaît donc pas.
- **un powerpoint de présentation du nouveau Bac Pro.**

Il s'agit d'un seul Bac Pro avec deux options. Son appellation est :

- « **Accompagnement soins et services à la personne** » (ASSP)
- . option « **à domicile** » (ce qui correspond à la dominante « sociale »)
- . option « **en structure** » (ce qui correspond à la dominante « santé »).

Il sera mis en application dès la prochaine rentrée (septembre 2011).

Les grilles horaires seront celles des Bacs Pros : le choix entre la grille 1 et la grille 2 n'est pas encore arrêté.

Le référentiel de formation est global sans découpage par année.

Nous attirons votre attention sur l'introduction d'une sous épreuve « éco-gestion » (voir page 105, annexe IV Définition des épreuves).

Le niveau intermédiaire sera un BEP à deux options : Sanitaire et Social.

Les BEP CSS doivent se transformer en Bac Pro ou en CAP tout en sachant que les recteurs ont mission de réduire le nombre de formés dans cette filière.

Sont maintenus :

- La Mention Complémentaire « Aide à domicile » après le CAP ATMFC.
- Le Bac Pro « SPVL » qui sera rénové.
- Les deux CAP « Petite enfance » et « ATMFC ».

Les diplômes d'aide soignante et d'auxiliaire de puériculture devraient être positionnés au niveau IV ; reste à finaliser les dispenses pour l'accès à la formation des jeunes titulaires de ce futur Bac Pro.

Les textes définitifs seront publiés suite au CIC et au CSE de mars 2011.

Toutefois, le calendrier de mise en place a déjà démarré puisque les recteurs doivent redéfinir en ce moment la carte des formations et le CPRDFP pour juin.